

**INTERNATIONAL COMPANY
FOR CONSULTING AND AUDITING**

Société d'Expertise Comptable
inscrite à l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie



**الشركة العالمية
للإستشارة والتدقيق**

شركة خبرة في المحاسبة
مسجلة بهيئة الخبراء المحاسبين بالبلاد التونسية



***Rapports du commissaire aux comptes
sur les états financiers arrêtés
au 31/12/2014***

☎ : (+216) 71 842 350 – 📠 : (+216) 71 891 838 – ✉ : administratif@icca.tn

إقامة حي الحدائق 1 - مدرج ب - شارع آلان سفاري - 1082 تونس Résidence Cité Jardins 1 - Bloc B - Avenue Alain Savary - 1082 Tunis
السجل التجاري، B 24166532010 - المعرف الجبائي، 1169181 H/A/M/000 - الحساب الجاري، 03-116-105-0115-004513-68 البنك الوطني الفلاحي آلان سفاري
R.C. : B 24166532010 - M.F. : 1169181 H/A/M/000 - CCB : 03-116-105-0115-004513-68 BNA ALAIN SAVARY

SOMMAIRE

RAPPORT GENERAL

RAPPORT SPECIAL SUR LES CONVENTIONS

ANNEXES :

- 1- Bilan au 31/12/2014
- 2- Etat de résultat
- 3- Etat de flux de trésorerie
- 4- Notes aux états financiers

**RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2014**

**Messieurs les membres du conseil d'administration
de l'Autorité de Contrôle de la Micro finance ACM**

1- En exécution de la mission de commissariat aux comptes que vous nous avez confiée, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers de l'ACM arrêtés au 31 décembre 2014 tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les informations et vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers :

2- Nous avons audité les états financiers de l'ACM arrêtés au 31 décembre 2014 et faisant apparaître un total net bilan de 858.030 D et un résultat bénéficiaire de 15.295 D
Ces états financiers ont été préparés et présentés sous la responsabilité des organes de direction et d'administration de l'ACM, conformément aux normes comptables généralement admises en Tunisie, aux lois et réglementations en vigueur. Cette responsabilité comprend: la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité du commissaire aux comptes

3- Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

4- Les états financiers de l'exercice 2014 ont été préparés et présentés conformément aux normes comptables tunisiennes. Ils ont été préparés selon les mêmes méthodes comptables appliquées au cours de l'exercice précédent.

Opinion sur les états financiers

5- A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de **l'Autorité de Contrôle de la Micro finance ACM** ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2014, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Vérifications spécifiques

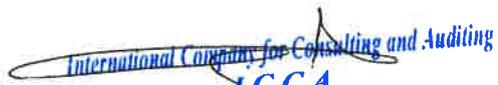
6- Nous avons procédé à la vérification des informations figurant dans le rapport d'activité de l'exercice 2014. Nous n'avons pas d'observations à formuler sur les informations d'ordre comptable contenues dans ce rapport.

7- Conformément à la réglementation en vigueur, nous avons analysé le système de contrôle interne, et nous avons présenté nos remarques et recommandations relatives aux procédures administratives, financières et comptables dans un rapport distinct.

Nous signalons que notre examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation et présentation des états financiers n'a pas révélé d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Tunis le, 06 juillet 2015

P/ ICCA
Mohamed Khalil ELLOUMI
Associé



International Company for Consulting and Auditing
I.C.C.A
67, Av. Alain Savary Rce Les Jardins 1- Bloc B
4ème étage - 1080 Tunis
T'él: 71 842 350 - Fax: 71 891 838

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2014**

**Messieurs les membres du conseil d'administration
de l'Autorité de Contrôle de la Micro finance ACM**

Conformément à la réglementation en vigueur, nous avons l'honneur de vous informer qu'aucune convention entre votre établissement et l'un de ses administrateurs, n'a été portée à notre connaissance.

Par ailleurs, les examens auxquels nous avons procédé n'ont pas révélé d'opérations entrant dans ce cadre.

Tunis le, 06 juillet 2015

**P/ ICCA
Mohamed Khalil ELLOUMI
Associé**

International Company for Consulting and Auditing
I.C.C.A
67, Av. Alain Savary Rce Les Jardins I - Bloc B
4ème étage - 1080 Tunis
Tél: 71 842 350 - Fax: 71 891 838

**ETATS FINANCIERS RELATIFS
A L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2014**

BILAN

DE L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2014
 (Chiffres exprimés en dinar tunisien)

ACTIFS	NOTE	31/12/2014	31/12/2013
Actifs non courants			
<i>Actifs immobilisés</i>			
Immobilisations incorporelles	4.1.1	23 442,860	5 129,460
Moins : amortissements immobilisations incorporelles		-3 764,694	-430,925
Immobilisations incorporelles		19 678,166	4 698,535
Immobilisations corporelles	4.1.2	192 357,716	124 412,434
Moins : amortissements immobilisations corporelles		-38 751,012	-5 197,209
Immobilisations corporelles		153 606,704	119 215,225
Total des actifs immobilisés		173 284,870	123 913,760
Total des actifs non courants		173 284,870	123 913,760
Actifs courants			
Clients et compte rattachés		0,000	0,000
Divers actifs courants	4.1.3	8 151,767	1 125,719
Moins : provisions		0,000	0,000
Divers actifs courants		8 151,767	1 125,719
Placements et autres actifs financiers	4.1.4	650 000,000	0,000
Liquidités et équivalents de liquidités	4.1.5	26 593,469	558 857,571
Total des actifs courants		684 745,236	559 983,290
TOTAL DES ACTIFS		858 030,106	683 897,050

BILAN

DE L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2014
 (Chiffres exprimés en dinar tunisien)

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	NOTE	31/12/2014	31/12/2013
Capitaux propres			
Fonds de dotation		0,000	0,000
Subventions d'investissements nettes	4.1.6	106 730,008	113 200,760
Résultats reportés		0,000	0,000
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice		106 730,008	113 200,760
Résultat de l'exercice		15 295,990	0,000
Total des capitaux propres avant affectation		122 025,998	113 200,760
Passifs			
Passifs courants			
Fournisseurs et autres passifs courants	4.1.7	625,864	18 571,900
Autres passifs courants	4.1.8	735 378,244	552 124,390
Concours bancaires et autres passifs financiers		0,000	0,000
Total des passifs courants		736 004,108	570 696,290
Total des passifs		736 004,108	570 696,290
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS		858 030,106	683 897,050

ETAT DE RESULTAT
DE L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2014
(Chiffres exprimés en dinar tunisien)

		2014	2013
Produits d'exploitation			
Revenus		0,000	0,000
Subventions d'exploitation	4.2.1	267 239,929	108 961,391
Autres produits d'exploitation	4.2.2	36 887,572	5 628,134
Total des produits d'exploitation		304 127,501	114 589,525
Charges d'exploitation			
Achats divers consommés	4.2.3	10 924,319	6 226,672
Charges du personnel	4.2.4	182 234,692	70 758,577
Dotations aux amortissements et aux provisions	4.2.5	36 887,572	5 628,134
Autres charges d'exploitation	4.2.6	74 080,918	31 976,142
Total des charges d'exploitation		304 127,501	114 589,525
Résultat d'exploitation		0,000	0,000
Charges financières nettes			
Charges financières nettes		0,000	0,000
Produits des placements	4.2.7	15 295,990	0,000
Autres gains ordinaires		0,000	0,000
Autres pertes ordinaires		0,000	0,000
Résultat des activités ordinaires avant impôt		15 295,990	0,000
Impôt sur les bénéfices			
Impôt sur les bénéfices		0,000	0,000
Résultat des activités ordinaires après impôt		15 295,990	0,000
Eléments extraordinaires (Gains/pertes)			
Résultat net de l'exercice		15 295,990	0,000
Effets des modifications comptables			
Résultats après modifications comptables		15 295,990	0,000

ETAT DES FLUX DE TRESORERIE

DE L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2014
(Chiffres exprimés en dinar tunisien)

	(Méthode autorisée)	
	31/12/2014	31/12/2013
4.3		
Flux de trésorerie liés à l'exploitation		
Résultat net de l'exercice	15 295,990	0,000
Ajustement pour :		
- Amortissements et provisions	36 887,572	5 628,134
- Quote part des subventions d'investissement inscrites au résultat	-36 887,572	-5 628,134
Variation des :		
- créances	0,000	0,000
- autres actifs courants et placements	-657 026,048	-1 125,719
- fournisseurs et autres dettes	165 307,818	570 696,290
Plus ou moins values de cession	0,000	0,000
Transfert de charges	0,000	0,000
Flux de trésorerie affectés à l'exploitation	-476 422,240	569 570,571
Flux de trésorerie liés à l'investissement		
Décassements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	-55 841,862	-80 713,000
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	0,000	0,000
Décassements provenant de l'acquisition d'immobilisations Financières	0,000	0,000
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations Financières	0,000	0,000
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissements	-55 841,862	-80 713,000
Flux de trésorerie liés au financement		
Subvention d'investissement	0,000	70 000,000
Remboursement d'emprunts	0,000	0,000
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	0,000	70 000,000
Variation de trésorerie	-532 264,102	558 857,571
Trésorerie au début de l'exercice	558 857,571	0,000
Trésorerie à la clôture de l'exercice	26 593,469	558 857,571

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

NOTE 1- PRESENTATION DE L'ACM :

L'Autorité de Contrôle de la Micro finance « ACM » est créée par l'article 43 du décret-loi n° 2011-117 du 5 novembre 2011 portant organisation de l'activité des institutions de micro finance

Les modalités de fonctionnement de l'Autorité de Contrôle de la Micro finance sont fixées par le décret n°2012-2128 du 28 septembre 2012.

L'ACM est chargé :

- d'instruire les dossiers d'agrément des institutions de micro finance et d'émettre un avis à leurs propos,
- d'informer les institutions de micro finance des décisions d'autorisation prises par le ministre des finances,
- de contrôler sur pièces et sur place les institutions de micro finance, leurs unions et les associations qui ont procédé à la filialisation de leur activité,
- de désigner un administrateur provisoire pour l'institution de micro finance selon des conditions fixées par décision du ministre des finances,
- de prononcer des sanctions administratives, à l'exception du retrait d'agrément, en cas de violation des dispositions du présent décret-loi et de ses textes d'application,
- de prononcer des pénalités, en cas de violation non-respect des dispositions du présent décret-loi et de ses textes d'application, payables au profit du trésor public. Leurs montants sont fixés par arrêté du ministre des finances,
- de proposer, avec justification, au ministre des finances le retrait de l'agrément des institutions de micro finance et de leurs unions,
- de mettre en place un système de centralisation des risques du secteur et de les communiquer aux institutions de micro finance à leur demande, elle peut à cette fin demander aux institutions de micro finance de lui fournir toutes les statistiques et informations lui permettant de suivre le développement de leurs activités. Elle peut également conclure des contrats de partenariat avec des autorités de contrôle similaires pour l'échange d'informations,
- d'émettre son avis au ministre des finances sur la législation relative à la micro finance.

NOTE 2- RESPECT DES NORMES COMPTABLES TUNISIENNES

Les états financiers de l'Autorité de Contrôle de la Micro-finance , relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2014, ont été établis et présentés conformément aux méthodes comptables prévues par les normes comptables tunisiennes et dans le respect des hypothèses sous-jacentes (la continuité d'exploitation et la comptabilité d'engagement) ainsi que les conventions comptables prévues par le cadre conceptuel de la comptabilité financière.

En matière de présentation, l'Autorité de Contrôle de la Micro-finance a opté pour l'établissement de l'état de résultat selon le modèle autorisé et de l'état des flux de trésorerie selon le modèle autorisé. En matière d'information, des détails des comptes et des informations complémentaires sont présentés dans les notes aux états financiers.

NOTE 3- LES BASES DE MESURE ET METHODES COMPTABLES PERTINENTES

Les éléments inscrits en comptabilité sont évalués par référence à la convention comptable du coût historique.

3-1- Les subventions d'investissement :

Elles sont constituées par les subventions publiques reçues en numéraires et par les subventions en nature reçues de « GIZ ». Celles-ci sont évaluées à la valeur vénale des actifs sur la base des factures correspondantes.

Les subventions d'investissement relatives à des actifs amortissables, sont prises en compte dans les résultats pendant les exercices où sont constatées les charges d'amortissement liées à ces actifs, et ce proportionnellement à ces charges d'amortissement.

3-2- Les subventions d'exploitation :

Les subventions d'exploitation reçues de l'Etat sont destinées à couvrir les charges d'exploitation. Elles sont comptabilisées en « produits » au cours de l'exercice qui enregistre ces charges.

A la fin de l'année, considérant l'hypothèse que l'excédent non utilisé de la subvention afférente à une année devra être imputé sur le budget de ou des année (s) suivante (s) (il n'est donc ni restituable, ni acquis définitivement au titre de l'année de référence), et conformément à la convention de rattachement des charges aux produits, la partie non utilisée d'une subvention afférente à une année considérée est reportée à l'exercice suivant. A cet effet, la partie non utilisée est déduite des produits de cette année et est comptabilisée dans un compte de passif «subventions reçues d'avance».

Par hypothèse, la partie non utilisée est calculée par la différence entre **(1)** les produits provenant des subventions d'exploitation majorés de la quote-part des subventions d'investissement transférée dans le résultat de l'exercice et **(2)** le total des charges de l'exercice, y compris les charges d'amortissement et de provision.

NOTE 4- NOTES SUR LE BILAN, L'ETAT DE RESULTAT ET L'ETAT DES FLUX DE TRESORERIE

4.1- Notes sur le bilan

4.1.1- Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles s'élèvent à un total brut de 23.443 D au 31/12/2014 contre 5.129 D au 31/12/2013. Soit une augmentation de 18.313 D.

La valeur nette des immobilisations incorporelles s'élève à 19.678 D au 31/12/2014 et se détaille comme suit :

<i>Désignation</i>	<i>Valeur brute au 31/12/2014</i>	<i>Amort. au 31/12/2014</i>	<i>Valeur nette au 31/12/2014</i>
Licence	5.130	2.402	2.728
Licence subventionné par GIZ	863	455	408
Site web subventionné par GIZ	17.450	908	16.542
Total	23.443	3.765	19.678

4.1.2- Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles s'élèvent à un total brut de 192.358 D au 31/12/2014 contre 124.412 D au 31/12/2013. Soit une augmentation de 67.946 D.

La valeur nette de ses immobilisations s'élève à 153.607 D et se détaille comme suit :

<i>Désignation</i>	<i>Valeur brute au 31/12/2014</i>	<i>Amort. au 31/12/2014</i>	<i>Valeur nette au 31/12/2014</i>
Equipements de bureau	25.869	1.779	24.090
Matériel informatique	11.004	4.700	6.304
Matériel de transport	94.460	16.914	77.546
Equipements de cuisine	92	92	0
Equipements de bureau subventionné par GIZ	28.700	3.392	25.309
Matériel informatique subventionné par GIZ		11.874	20.358
	32.232		
Total	192.358	38.751	153.607

4.1.3- Divers Actifs courants

Les autres actifs courants totalisent 8.152 D au 31/12/2014 contre 1.126 D au 31/12/2013, soit une augmentation de 7.026 D.

Les autres actifs courants au 31/12/2014 se détaillent comme suit :

<i>Désignation</i>	<i>31/12/2014</i>
Produits à recevoir (revenu de placement 2014)	1.910
Charges constatées d'avance (1)	6.242
Total	8.152

(1) Les charges constatées d'avance se détaillent comme suit :

<i>Désignation</i>	<i>31/12/2014</i>
Assurance	1.622
Loyer	2.824
R/S sur revenu des placements	1.328
Stocks bons carburants	468
Total	6.242

4.1.4- Placements et autres actifs financiers

Les placements et autres actifs financiers s'élèvent à 650.000 D au 31/12/2014. Ils proviennent des subventions encaissées mais non encore utilisées.

4.1.5- Liquidités et équivalents de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités s'élèvent à 26.593 D au 31/12/2014 contre 558.858 D au 31/12/2013, soit une diminution de 532.265 D.

Les liquidités et équivalents de liquidités au 31/12/2014 se détaillent comme suit :

<i>Désignation</i>	<i>31/12/2014</i>
Banque BH	26.415
Caisse	178
Total	26.593

4.1.6- Subventions d'investissement nettes

Elles s'élèvent à 106.730 D au 31/12/2014 contre 113.201 D au 31/12/2013 et se détaillent comme suit :

<i>Désignation</i>	<i>Au 31/12/2013</i>
Subventions investissements GIZ (Equipement de bureau et matériel informatique) (1)	79.246
Subventions publiques (2)	70.000
Total subventions investissement	149.246
Subventions investissement inscrites aux résultats	-42.516
Subventions d'investissement nettes	106.730

(1) Il s'agit des équipements de bureau et matériels informatiques reçus de GIZ valorisés sur la base des factures d'acquisition correspondantes et se détaillent comme suit :

<i>Désignation</i>	<i>Montant</i>
Equipements de bureau	28.700
Site web et Licences	18.314
Matériels informatiques	32.232
Total	79.246

(2) Il s'agit des subventions d'investissements (titre II) au titre de l'année 2012 encaissées en 2013 et se détaillent comme suit :

<i>Désignation</i>	<i>Montant</i>	<i>Date de versement</i>
Subvention pour acquisition matériels de transport	50.000	05/02/2013
Subvention pour acquisition équipements	20.000	05/02/2013
Total	70.000	

4-1-7- Fournisseurs et comptes rattachés :

Le solde des fournisseurs et comptes rattachés s'élève à 626 D au 31/12/2014 contre 18.572D au 31/12/2013. Soit une diminution de 17.946 D.

Le solde des fournisseurs et comptes rattachés se détaille comme suit :

<i>Désignation</i>	<i>31/12/2014</i>
Tunisie télécom	23
Orange	17
Ooredoo	35
Fournisseurs d'immobilisation retenue de garantie	551
Total	626

4-1-8- Autres passifs courants :

Les autres passifs courants s'élèvent à 735.378 D au 31/12/2014 contre 552.124 D au 31/12/2013. Soit une augmentation de 183.254 D.

Les autres passifs courants au 31/12/2014 se détaillent comme suit :

<i>Désignation</i>	<i>31/12/2014</i>
R/S sur salaires	2.696
R/S sur jetons de présence	2.250
R/S sur loyer	2.541
Redevance au profit de la caisse générale de compensation	709
FOPROLOS	127

CNRPS		3.963
Charges à payer	(1)	12.652
Produits des placements perçus d'avance		6.640
Subventions perçues d'avance	(2)	703.800
Total		735.378

(1) Les charges à payer se détaillent comme suit :

<i>Désignation</i>	<i>31/12/2014</i>
R/S sur revenu des placements	382
Jetons de présence 2013	200
Honoraires assistance comptable 2013	1.075
Honoraires assistance comptable 2014	5.376
Honoraires réviseur comptable 2013	2.425
Honoraires réviseur comptable 2014	3.000
Frais télécommunication et Internet	194
Total	12.652

(2) Les subventions perçues d'avance se détaillent comme suit :

<i>Désignation</i>	<i>Montant</i>	<i>Date de versement</i>
Subvention d'exploitation au titre de 2012	80.000	25/01/2013
Subvention d'exploitation au titre de 2013	500.000	04/12/2013
(-) Total des charges de l'année 2013	-114.589	
(+) quote-part subvention d'investissement 2013	5.628	
Subvention reportée à l'année 2014	471.039	
Subvention d'exploitation au titre de 2014	500.000	09/12/2014
(-) Total des charges de l'année 2014	-304.127	
(+) quote-part subvention d'investissement 2014	36.888	
Subvention à reporter à l'année 2015	703.800	

4.2- Notes sur l'état de résultat

4.2.1- Subventions d'exploitation

Les produits d'exploitation s'élèvent à 267.239 D en 2014 contre 108.961 D en 2013, soit une augmentation de 158.278 D.

Ce montant se détaille comme suit :

<i>Désignation</i>	<i>Montant</i>	<i>Date de versement</i>
Subvention d'exploitation reportée de 2013	471.039	04/12/2013
Subvention d'exploitation au titre de 2014	500.000	09/12/2014
Subvention d'exploitation à reporter à 2015 (perçue d'avance)	- 703.800	
Subvention représentant le revenu de 2014	267.239	

4.2.2- Autres produits d'exploitation

Les autres produits d'exploitation, qui s'élèvent à 36.888 D, sont constitués de la quote-part des subventions d'investissement transférée dans le résultat de l'exercice. Elle correspond au montant de la dotation aux amortissements de l'année.

4.2.3- Achats divers consommés

Le solde des achats divers consommés s'élève à 10.924 D en 2014 contre 6.227 D en 2013, soit une augmentation de 4.697 D.

Les achats d'approvisionnements consommés se détaillent comme suit :

<i>Désignation</i>	<i>2014</i>	<i>2013</i>	<i>Variation</i>
Carburant	8.588	5.410	3.178
Fournitures de bureau	1.878	113	1.765
Achats divers	458	704	-246
Total	10.924	6.227	4.697

4.2.4- Charges du personnel

Les charges du personnel s'élèvent à 182.235 D en 2014 contre 70.759 D en 2013, soit une augmentation de 111.476 D. Elles se détaillent comme suit :

<i>Désignation</i>	<i>2014</i>	<i>2013</i>	<i>Variation</i>
Salaires du personnel (y compris DG)	159.692	65.387	94.305
Charges sociales légales	18.774	5.372	13.402
Avantages en nature (tickets restaurant)	3.769	0	3.769
Total	182.235	70.759	111.476

4.2.5- Dotations aux amortissements et aux provisions

Les dotations aux amortissements et aux provisions s'élèvent à 36.888 D en 2014 contre 5.628 D en 2013, soit une augmentation de 31.260 D. Elles représentent les dotations aux amortissements de l'année.

4.2.6- Autres charges d'exploitation

Le solde des autres charges d'exploitation s'élève à 74.081 D en 2014 contre 31.976 D en 2013, soit une augmentation de 42.105 D.

Les autres charges d'exploitation se détaillent comme suit :

<i>Désignation</i>	<i>2014</i>	<i>2013</i>	<i>Variation</i>
Loyer	33.887	14.120	19.767
Entretiens et réparations	1.143	0	1.143
Assurance	1.724	116	1.608
Rémunérations d'intermédiaires	7.240	8.736	-1.496
Publications journaux	714	480	234
Frais déplacement et missions	2.922	3.222	-300
Frais de réception	257	0	257
Frais de télécommunication et internet	8.665	1.177	7.488
Jetons de présence	12.200	3.200	9.000
Services bancaires	274	156	118
FOPROLOS	1.234	486	748
Droit d'enregistrement et de timbre	339	14	325
Taxes/véhicules	390	53	337
Autres droits (R/S sur placements)	3.092	215	2.877
Total	74.081	31.976	42.105

4.2.7- Produits des placements

Les produits des placements s'élèvent à 15.296 D en 2014

4.3- Notes sur l'état des flux de trésorerie

L'état des flux de trésorerie a été établi selon la méthode indirecte (modèle autorisé).

L'état des flux de trésorerie au titre de l'exercice 2014 montre ce qui suit :

La trésorerie au début de l'exercice s'élève à :	558.858
La trésorerie affectée aux activités d'exploitation s'élève à :	-476.422
la trésorerie affectée aux activités d'investissement s'élève à :	<u>-55.842</u>
La trésorerie est positive au 31/12/2014. Elle s'élève à :	<u>26.594</u>

4.4- Eventualités et événements survenant après la date de clôture

- Aucun événement significatif, de nature à affecter l'activité et la situation financière de l'autorité de contrôle de la micro-finance, n'est intervenu depuis la date de clôture.

Tableau des immobilisations et des amortissements

AU 31/12/2014

(Chiffres exprimés en dinar tunisien)

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS ET DES AMORTISSEMENTS AU 31/12/2014

Désignation	Valeurs Brute au 31/12/2013		Acquisitions 2014		Mises en Rebut 2014		Valeurs Brutes au 31/12/2014		Amortis. 31/12/2013		Amortis. 31/12/2014		Mises en Rebut 2014		Amortis. 31/12/2014		VCN au 31/12/2014		
<u>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</u>																			
213001	Site Web	0	17 450	0	17 450	0	17 450	0	0	908	0	908	0	0	0	908	0	16 542	
213002	Licence	5 129	863	0	5 993	431	5 993	431	2 426	0	0	2 856	0	0	0	2 856	0	3 136	
Total des immobilisations incorporelles		5 129	18 313	0	23 443	431	23 443	431	3 334	0	0	3 765	0	0	0	3 765	0	19 678	
<u>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</u>																			
224000	Matériel de transport	55 980	38 480	0	94 460	552	94 460	552	16 362	0	0	16 914	0	0	0	16 914	0	77 546	
228200	Equipements de bureau	8 599	17 270	0	25 869	81	25 869	81	1 697	0	0	1 779	0	0	0	1 779	0	24 090	
228210	Equipements de bureau GIZ	22 933	5 768	0	28 700	916	28 700	916	2 476	0	0	3 392	0	0	0	3 392	0	25 309	
228220	Equipements de cuisine	0	92	0	92	0	92	0	92	0	0	92	0	0	0	92	0	0	
228300	Matériel informatique	11 004	0	0	11 004	1 094	11 004	1 094	3 606	0	0	4 700	0	0	0	4 700	0	6 304	
228310	Matériel informatique GIZ	25 896	6 336	0	32 232	2 554	32 232	2 554	9 320	0	0	11 874	0	0	0	11 874	0	20 358	
Total des immobilisations corporelles		124 412	67 945	0	192 358	5 197	192 358	5 197	33 554	0	0	38 751	0	0	0	38 751	0	153 607	
Total des immobilisations incorporelles et corporelles		129 542	86 259	0	215 801	5 628	215 801	5 628	36 888	0	0	42 516	0	0	0	42 516	0	173 285	